

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GAP

DATE : 04/05/00
N° DE DEPOT : 487
R.C.S. GAP : 428 561 096
N° DE GESTION: 99 B 00251

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

EDITION DES ALPES

5 RUE BALMENS
05000 GAP

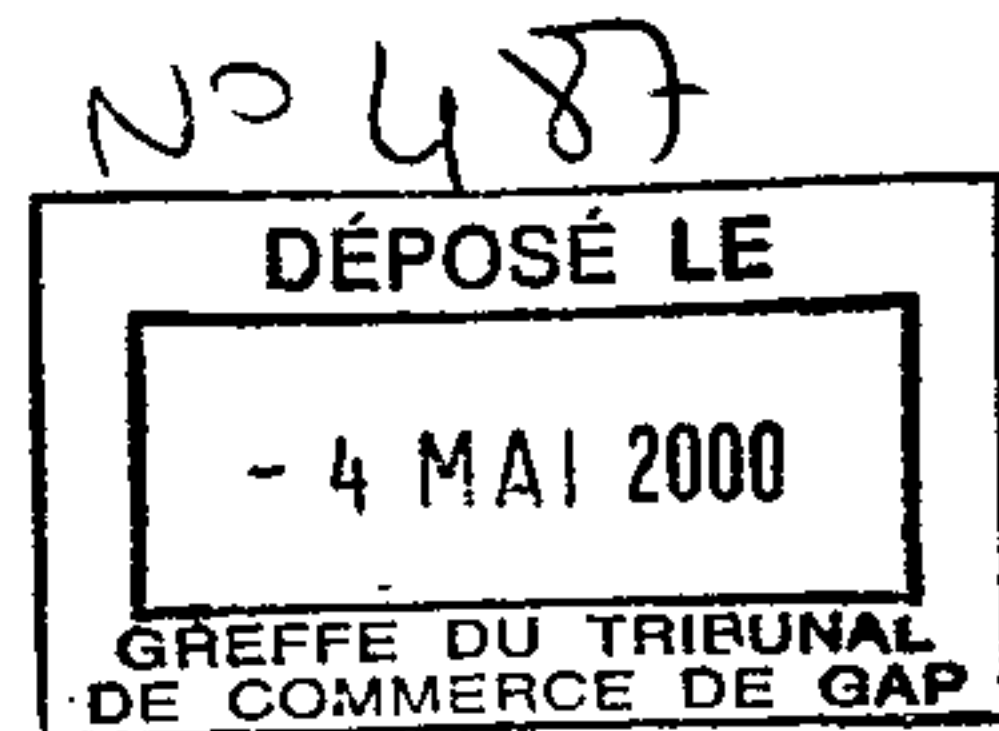
Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GAP avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Expedition Acte Notarié 22.03.2000

EXPÉDITION



DU 22 MARS 2000

CONSTATATION DE REPRISE DES ACTES ACCOMPLIS

POUR LE COMPTE DE LA S.A.R.L. EDITION DES ALPES

99 B 281

Jacques ROUGON et Alain DENANTE

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

05000 GAP (Hautes-Alpes)

AD/CD

CONSTATATION DE REPRISE DES ACTES ACCOMPLIS
POUR LE COMPTE DE LA SARL EDITION DES ALPES

L'AN DEUX MILLE
ET LE VINGT DEUX MARS

Maître Alain DENANTE, soussigné, Notaire Associé de la Société civile Professionnelle "Jacques ROUGON et Alain DENANTE, Notaires Associés" titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à GAP (HA) 35, Rue Carnot,

A reçu le présent acte authentique contenant **REPRISE D'ACQUISITION** à la requête des personnes ci-après identifiées.

Il est précisé qu'en cas de notaire associé ou de plusieurs notaires signataires de l'acte, il sera ou ils seront dénommés "Le notaire soussigné"

IDENTIFICATION DE LA PARTIE :

La personne requérante, partie au présent acte est :

Monsieur Charles BAILE, Photographe, demeurant à GAP, Les grillons, 2A rue Balmens,

AGISSANT en qualité de gérant de :

La Société dénommée "EDITION DES ALPES" S.A.R.L. au capital de 7.624 euros, dont le siège social est à GAP, 5 rue Balmens, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GAP sous le n° 428 561 096 (99 B 00251), dont les statuts ont été établis sous seings privés en date à GAP du 24 novembre 1999 enregistré à GAP le 29 novembre 1999 folio 91 n° 595/1.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 30 des statuts de ladite société.

LEQUEL ès-qualité a d'abord exposé ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes d'un acte en date aux présentes minutes du 23 décembre 1999 enregistré à GAP le 29 décembre 1999 folio 94 n° 652/2, les Associés de la SARL "EDITION DES ALPES" alors en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, qui ont agi pour le compte de cette société, dans le cadre des dispositions de l'article 1843 du Code civil, sous réserve qu'elle soit immatriculée au plus tard le 15 mars 2000 ont acquis de :

1°/ Monsieur Raymond Auguste GILLOUX, retraité, demeurant à GAP, 21 rue de Valserres, résidence Sainte Marguerite,

Né à LYON (2°) le 2 août 1909

Epoux de madame Madeleine Louise Jeanne VIZET avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître JOURDAIN, notaire à PARIS le 24 septembre 1951, préalable à leur union célébrée à la mairie de PARIS (12°) le 6 octobre 1951.

2°/ Monsieur Pierre Michel GILLOUX, commerçant, demeurant à GAP, les Vergers du moulin,



Né à PARIS (12°) le 17 décembre 1950
Célibataire.

3°/ La SARL D'EXPLOITATION GILLOUX, SARL au capital de 50.000 F dont le siège social est à GAP, 5 rue Balmens, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 378 963 599

Savoir

I – Vente par Messieurs Raymond et Pierre GILLOUX

Un fonds de commerce d'édition et vente en gros et au détail de cartes postales, photographie, édition de clichés, connu sous le nom de "EDITION DES ALPES GILLOUX" exploité à GAP, 5 rue Balmens, pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP sous le n° A 386 642 466 (79 A 303)

II – Vente par la SARL D'EXPLOITATION GILLOUX

L'ensemble du mobilier et du matériel inscrit à l'actif de la SARL D'EXPLOITATION GILLOUX.

Moyennant le prix principal de UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (1.150.000,00 F) s'appliquant savoir :

Vente par Messieurs Raymond et Pierre GILLOUX

– aux éléments incorporels à concurrence de ci : 1.136.550,00 F
– Et au matériel à concurrence de ci : 5.450,00 F

Vente par la SARL d'EXPLOITATION GILLOUX

– Au matériel à concurrence de ci : 8.000,00 F

TOTAL égal: 1.150.000,00 F

Lequel prix a été payé comptant :

– à concurrence de 480.000,00 F à concurrence de deniers personnels,
– et à concurrence de 670.000,00 F à concurrence des deniers du prêt qui a été consenti par la CREDIT AGRICOLE aux termes du même acte.

Il est ici rappelé que les associés engagés par ces actes avant l'immatriculation de la société étaient :

1°/ Monsieur Charles Roger BAILE, photographe, demeurant à GAP, Les Grillons, 2A rue Balmens,

Né à MARSEILLE le 30 août 1955

Epoux de Madame Michèle BAILE avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jacques ROUGON, notaire à GAP le 4 décembre 1982, préalablement à leur union célébrée à la Mairie d'ORCIERES le 10 décembre 1982. Sans changement ni modification de régime depuis.

2°/ Madame Michèle Marie Jeanne IMBERT, commerçante, demeurant à GAP, Les Grillons, 2A rue Balmens,

Née à GAP le 2 mai 1950

Epouse de Monsieur Charles Roger BAILE comme indiqué ci-dessus.

CECI EXPOSE,

Le requérant a déposé à l'instant même au rang des minutes du Notaire soussigné un extrait du registre du commerce et des sociétés délivré par Monsieur le

Greffier du Tribunal de commerce de GAP le 12 janvier 2000 établissant que la SARL "EDITION DES ALPES" a été immatriculée le 31 décembre 1999.

Cette pièce demeurera ci-annexée après mention.

Et il constate que cette immatriculation a emporté reprise de ladite acquisition par la SARL "EDITION DES ALPES" qui est réputée avoir été acquéreur dès l'origine, à l'exclusion des associés qui avaient agi pour son compte et qui dès lors se trouvent entièrement déchargés.

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par la SARL EDITION DES ALPES.

DONT ACTE REDIGE SUR TROIS PAGES/

Fait et passé au siège de l'Office Notarial dénommée en tête des présentes,

A la date sus-indiquée,

Et après lecture faite les parties ont signé avec le notaire.

SUIVENT LES SIGNATURES : C.BAILE - A.DENANTE ce dernier notaire.

Droits d'enregistrement sur Etat : 500,00 Frs.

Suit la teneur de l'annexe :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal dashed lines, similar to notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

EXTRAIT DU REGISTRE
DU COMMERCE ET DES SOCIETES

01-DATE & N° D'IDENTIFICATION AU RCS DE GAP

Le 31 Décembre 1999

428 561 096 RCS GAP

02-RAISON SOCIALE - DENOMINATION - SIGLE

EDITION DES ALPES

03-ENSEIGNE - NOM COMMERCIAL

NEANT

04-FORME - CAPITAL

S.A.R.L. au capital de 7624 Euros.

05-ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

5 Rue Balmens 05000 GAP

06-ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

GERANT :

- BAILE Charles, né le 30 aout 1955 à MARSEILLE (13) - français -
demeurant : Les Grillons 2A, Rue Balmens 05000 GAP.

07-CETTE SOCIETE SE CONSTITUE

Mais n'exploite provisoirement aucun établissement.

08-ORIGINE DU FONDS

NEANT

09-ACTIVITE EFFECTIVEMENT EXERCEE- ENSEIGNE

NEANT

10-ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT

NEANT

11-COMMENCEMENT EXPLOITATION PRINCIPALE

NEANT

12-Voir 1er avis publié au B.O.D.A.C.C.

NEANT

13-PRECEDENT PROPRIETAIRE ou EXPLOITANT

NEANT

14-TITRE & DATE JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

NEANT

15-OPPOSITIONS - DECLARATIONS DE CREANCES

NEANT

16-OBJET SOCIAL OU PRINCIPALES ACTIVITES

Se reporter aux statuts

17-DUREE DE LA SOCIETE

99 ANS.

18-DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

30 Septembre

19-DATE DEPOT AU GREFFE - JOURNAL PUBLICITE

Le 31 Décembre 1999

JOURNAL : ALPES ET MIDI DU 3 DECEMBRE 1999

20-MODE D'EXPLOITATION

NEANT

21-ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

NEANT

22-Ets secondaires exploités hors ressort

NEANT

23-OBSERVATIONS - Mentions complémentaires

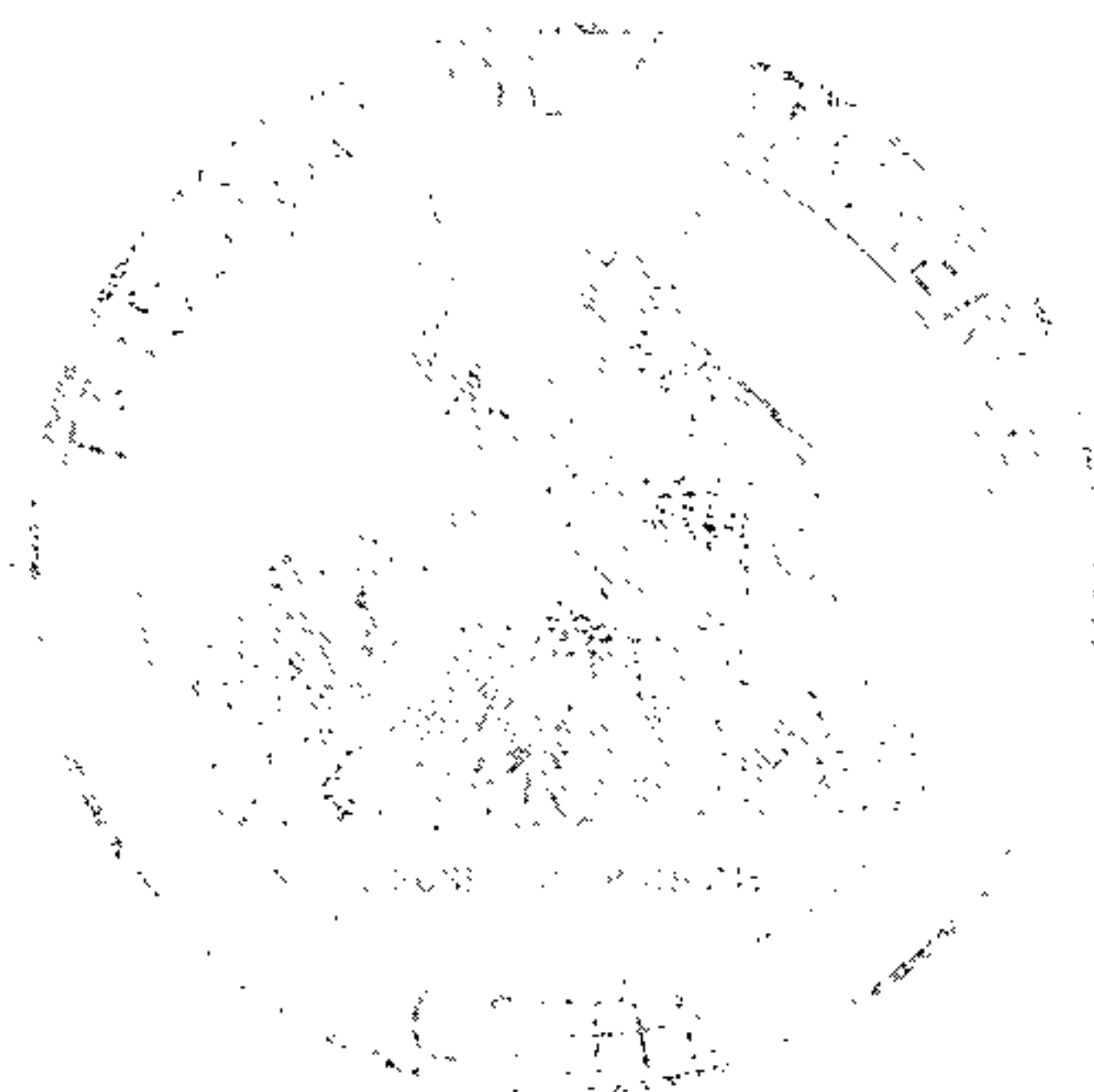
NEANT

FIN D'EXTRAIT

FIN D'EXTRAIT

PHOTOCOPIE

SANS

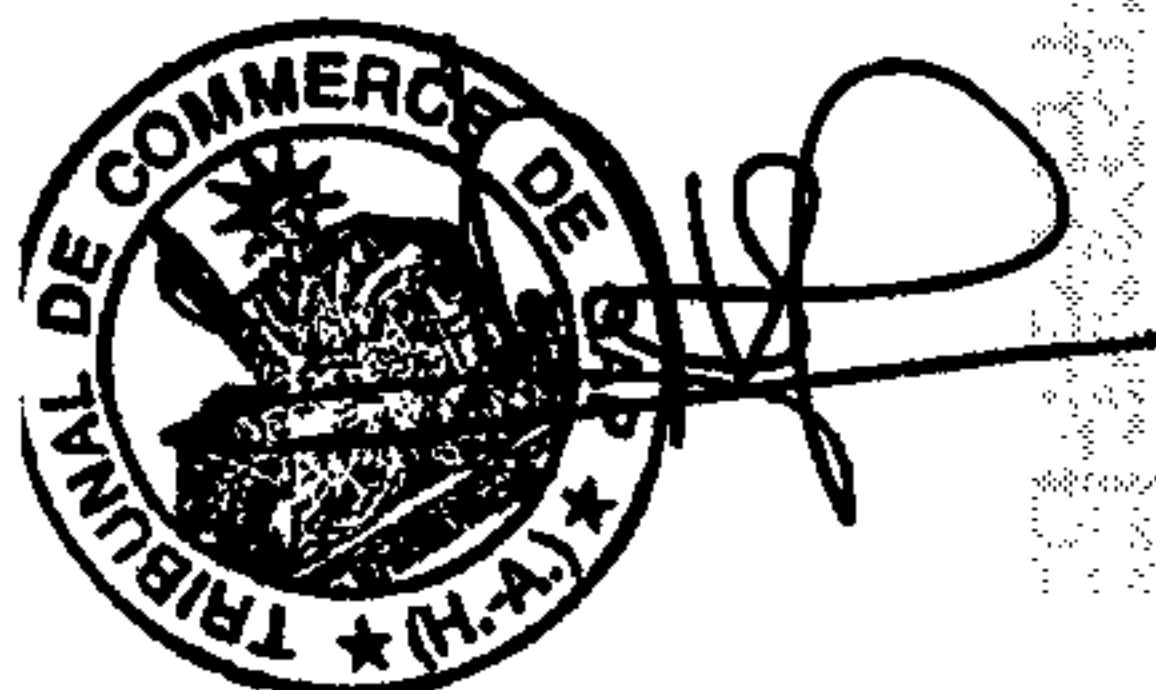


VALEUR

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES
SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL,
TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
DELIVRE A GAP LE 12/01/00

LE GREFFIER



SCP ROUGON-DENANTE
NOTAIRES
35, Rue Carnot
05000 G A P

REFER. DEMANDEUR :

Suit la mention :

Annexé à la minute d'un acte reçu par le notaire associé soussigné le vingt deux
mars deux mille. Signé : A.DENANTE.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL, établie sur six pages,
contenant treize lignes blanches bâtonnées, sans renvoi ni mot nul.

